



Démarches à suivre pour régulariser sa situation

Par **casou**, le **29/10/2011** à **11:18**

Bonjour, je suis africaine vivant en France en situation irrégulière, sans professions, ni couverture sociale, je vis avec un français et nous attendons un bébé, il travaille et a une mutuelle, nous avons besoin d'aide, quelles sont les démarches à suivre pour déclarer ma grossesse et me faire inscrire sur sa mutuelle ? merci et à bientôt

Par **mimi493**, le **29/10/2011** à **11:56**

Vous marier, déjà ça sera plus simple non ?

Par **Sam**, le **29/10/2011** à **15:06**

bonjour, Les sans-papiers sont en principe exclus de l'assurance maladie comme assurés ou comme ayants droit (personnes à charge de l'assuré : conjoint de l'assuré, concubin, enfants...). L'ensemble des prestations de sécurité sociale exige que l'étranger réside « régulièrement » en France, c'est à dire avec un titre de séjour en cours de validité au moment de la demande. Donc il sera quasi impossible de vous faire inscrire comme ayant droit de votre conjoint. Par contre les résidents français en séjour irrégulier peuvent demander le bénéfice de l'Aide Médicale d'État s'ils sont démunis financièrement. Si vous êtes en France depuis au moins 3 mois, vous pouvez bénéficier de l'AME. Pour l'ouverture de droit à l'A.M.E., adressez-vous au Centre de sécurité sociale dont dépend votre domicile. Ce qui

vous permettra de déclarer votre grossesse et bénéficier des soins nécessaires. Dans tout les cas, adressez vous au centre de Secu de votre domicile. Cordialement

Par **kika123456789**, le **23/07/2013** à **18:59**

Bonjour
J'ai mon père qui est venue chez moi pour assister a mon accouchement mais malheureusement il est tombé malade des sa 2 eme semaine en France il est hospitalisé depuis a l'hôpital ça fait maintenant 15 jours et le pire son assurance ne veut pas payé les frais de l'hospitalisation je ne sais plus quoi faire entre les frais et les visas qui va bientôt périmé c'est pourquoi j'aimerais savoir s'il y a une solution pour régulariser sa situation et du il aura ses papiers par maladie car sa maladie nécessite beaucoup de contrôle et de suivis médicale même après sa sortie